



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Service éducation, 16 rue de Kervam, 56270 Ploemeur
Téléphone : 02 97 86 40 45, Mail : education@ploemeur.net
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Ploemeur, le 05 AVR. 2022

Objet : Application du quotient familial pour les familles ploemeuroises - Année scolaire 2022 / 2023
Annexes : Fiche de renseignements, Principe de calcul du quotient familial et tranche de tarification

Madame, Monsieur,

Le quotient familial est actuellement appliqué à de nombreuses activités :

- Restauration scolaire, accueils périscolaires
- Ecole de musique
- Accueils de loisirs, camps, passeport, maison des jeunes

Il est à savoir que la participation des familles reste inférieure au coût de revient du service et cela y compris pour les quotients les plus élevés.

Afin de déterminer le tarif applicable à chaque famille et de vous communiquer par mail votre lettre de tarification pour la rentrée de septembre 2022, nous vous invitons à nous fournir la copie des pièces suivantes :

- La fiche de renseignements « bénéficiaires » complétée (annexe 1),
- La photocopie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (toutes les pages),
- La dernière attestation de paiement des prestations familiales mentionnant le montant des allocations perçues
- Un justificatif de domicile si votre adresse actuelle est différente de celle indiquée dans les documents fournis
- Le calendrier défini par jugement de divorce en cas de garde alternée (chaque parent établissant son propre dossier de quotient familial)

Ce dossier doit être complété et déposé sur votre espace citoyen pour le 30 juin 2022.

En cas de dossier incomplet ou d'absence de dossier la tarification maximale sera automatiquement appliquée.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Hélène BOLEIS



Adjointe au maire à l'éducation